

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 30 DI GHJUGNU E PRIMU DI
LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 30 JUIN ET PREMIER JUILLET
2022

2022 / E3/045

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR ROMAIN COLONNA AU NOM DU GROUPE FA POPULU
INSEME**

Objet : Fréquence importante des bateaux de croisière

Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre question ; je précise que je ne répondrai pas dans des termes techniques, termes qui intéressent à la fois l'Agence du tourisme, l'Office de l'environnement, s'agissant notamment les pollutions marines ou aériennes, mais également l'Agence de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et de l'énergie notamment en ce qui concerne l'installation, soit de moteurs, soit de recharges dans les ports, à base d'énergie renouvelable.

Je ferai donc une réponse politique globale, d'abord, première remarque, pour constater que votre question est le reflet d'interrogations et de contestations qui sont nombreuses ; il y a eu une campagne électorale - vous-même étiez candidat - mais les autres candidats et candidates de la première circonscription d'Aiacciu ont été souvent interpellés.

Première circonscription d'Aiacciu, parce qu'effectivement – et vous l'avez rappelé - sur les 473 escales de croisière qu'accueillerait la Corse en 2022, 227 concernent le port d'Aiacciu, c'est donc un phénomène qui est fortement marqué sur la première ville de Corse.

Deuxième remarque, et vous l'avez rappelé dans votre question : il y a aujourd'hui, dans l'ensemble du pourtour méditerranéen, un phénomène de contestation et de rejet des croisières, en

tous cas lorsqu'elles concernent des unités très importantes, des unités dont on voit très souvent la présence, notamment dans la baie, dans le port d'Aiacciu.

Avant-hier encore, il y avait un de ces bateaux dans le port, voire même deux. Vous avez parlé de Venise, vous avez parlé de Marseille, on pourrait également parler de Barcelone ou des Baléares.

Donc, de ce côté-là ce mécontentement exprime une vraie problématique ; moi je vais dire clairement, sans anticiper les résultats de la consultation que nous devons avoir, notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie qui a une politique dynamique en la matière, sans anticiper la concertation que nous devons avoir avec l'ensemble des parties prenantes y compris par exemple un certain nombre de commerçants du centre-ville d'Aiacciu, que clairement ce modèle économique n'est pas celui que nous voulons, celui des croisières sur des « méga » bateaux nécessairement polluants. Mais au-delà de cette pollution, un type de séjour, et un type de retombées économiques qui ne correspondent pas aux axes du tourisme durable que nous sommes en train d'essayer de renforcer, et non pas de construire, car c'est un axe stratégique depuis le début de notre mandature.

Un tourisme durable que nous essayons de renforcer.

J'en profite pour dire que nous avons demandé à M. Christian Mantei d'Atout France -que l'on ne présente plus - de produire un rapport sur la transition la plus rapide possible du modèle touristique économique Corse vers les critères les plus hauts du tourisme durable.

Cette discussion sur les bateaux de croisière, et notamment les grands bateaux de croisière, s'inclura dans cette problématique globale.

Je souhaite vous dire également – et c'est ma troisième remarque – que nous ne pouvons pas prendre des décisions unilatérales ! Il y a aujourd'hui une économie, même si elle est insatisfaisante, qui s'est greffée ! Il y a des retombées aussi ; notre objectif est de créer un cadre de discussion avec la Chambre de commerce, avec l'ensemble des parties prenantes, d'abord pour objectiver la réalité, en rappelant quand même que la croisière connaît une croissance qui impose de réfléchir, notamment dans la période post-Covid.

Le pôle d'observation de l'Agence du tourisme de la Corse est en train de recueillir la totalité des données, notamment sur l'impact environnemental de la venue de ces navires ; non seulement en les prenant de façon isolée mais également en les intégrant dans les autres facteurs aggravants, par exemple : la centrale au fioul du Vaziu ou le trafic automobile.

L'étude comportementale des touristes qui sont à bord de ces bateaux de croisière, s'attachera à répondre aux questions suivantes : qui sont-ils exactement ? Combien dépensent-ils ? Dans quels secteurs ? Sur quels territoires ?

Tout cela nous permettra de démontrer que nous devons réorienter notre offre dans ce modèle-là, et que ce modèle-là n'est pas soutenable.

Il y a le combat de fond que nous menons pour la lutte contre toutes les pollutions, cela concerne aussi les bateaux, et cela peut aller jusqu'à des mesures drastiques – interdiction – dès lors que l'on a créé en amont des conditions de l'avertissement.

Il y a également le combat pour la mise en place de la zone de réglementation d'émission de polluants (dite zone « ECA ») qui devrait aboutir en Méditerranée en 2025 ; je rappelle que l'Assemblée de Corse avait voté une motion à l'unanimité lors de la précédente mandature.

Il y a ce que nous pouvons imposer nous, dans le cadre de notre délégation de service public -je parle de la lutte contre les pollutions -, c'est-à-dire l'incitation environnementale notamment en ce qui concerne la nature des carburants.

Il y a enfin l'électrification des ports sur laquelle nous travaillons de façon active avec le Conseiller exécutif Julien Paolini ; nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Mais il y a également d'autres facteurs auxquels nous ne pensons pas de façon spontanée ! Gilles Giovannangeli, Conseiller exécutif, nous rappelait hier qu'un

grand bateau de croisière comme ceux que nous voyons dans le port d'Aiacciu, lorsqu'il vient ici, se ravitailler également en eau, selon un volume de 500m³ ! Dans le contexte de sécheresse que nous connaissons, ce n'est pas neutre !

Tous ces éléments nous les avons bien en tête, nous voulons apporter une réponse politique forte, nous voulons le faire dans le cadre d'un processus de concertation accélérée ; mais vous avez compris l'état d'esprit qui est le nôtre, c'est que nous avons la conviction que nous allons défendre que ce modèle-là n'est pas le bon.

Je vous remercie.